

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 40

Présents : 25

Qui ont pris part à la délibération : 31

DATE DE LA CONVOCATION

24 mai 2017

DATE D'AFFICHAGE

24 mai 2017

OBJET DE LA DELIBERATION
N° 96/2017

Approbation des annexes
sanitaires relatives à l'eau et à
l'assainissement des communes
de Maussane les Alpilles et de
Saint Etienne du Grès

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

de la Communauté de communes VALLEE DES BAUX-ALPILLES

Séance du 31 mai 2017

L'an deux mille dix-sept

et le trente et un mai

à dix-huit heures, le Conseil communautaire de cette Communauté de communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Agora à Maussane les Alpilles, sous la présidence de M. Hervé CHERUBINI, Président.

Présents : Mmes et MM. Pascale ALBERTOS, Danielle AOUN, Gilles BASSO, Maryse BONI, Christian BONNAUD, Michel CAVIGNAUX, Hervé, CHERUBINI, Pascal DELON, Yves FAVERJON, Michel FENARD, Guy FRUSTIE, Gérard GARNIER, Laurent GESLIN, Pierre GUILLOT, Jacques JODAR, Françoise JODAR, Patricia LAUBRY, Pascale LICARI, Jean MANGION, Alice PELISSIER, Gisèle PERROT-RAVEZ, Inès PRIEUR DE LA COMBLE, Alice ROGGIERO, Jack SAUTEL, Bernard WIBAUX.

Excusés : Mmes et MM. Nadia ABIDI, Marie-Pierre CALLET, Christine GARCIN-GOURILLON, Régis GATTI, Stephan GUIGNARD, Chantal LEMOIGNE, Henri MILAN, Denise VIDAL, Jean-Louis VILLERMY.

Procurations :

- de M. Patrice BLANC à Mme Alice ROGGIERO ;
- de M. Michel BONET à Mme Gisèle PERROT-RAVEZ ;
- de M. René FONTES à Mme Aline PELISSIER ;
- de M. Jacques GUENOT à M. Yves FAVERJON ;
- de Mme Anne SOURDON à M. Guy FRUSTIE ;
- de M. Benoît VENNIN à Mme Pascale LICARI.

Secrétaire de séance : M. Laurent GESLIN

La séance se poursuivant... Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que par délibération n° 90/2016 du 22 septembre 2016, le Conseil communautaire a approuvé les projets de zonages d'assainissement des communes de Maussane les Alpilles et de Saint Etienne du Grès. Ces documents ont été soumis à enquêtes publiques comme le prévoit la loi sous la forme d'enquêtes publiques uniques avec les communes.

Monsieur le Président souligne à l'assemblée que les projets d'annexes sanitaires relatives à l'eau potable avaient été approuvés par les communes qui détenaient encore la compétence *eau potable* à cette date.

Le transfert de la compétence *eau potable* à la CCVBA au 1^{er} janvier 2017 implique que l'intercommunalité délibère sur les documents définitifs.

Monsieur le Président précise à l'assemblée que les documents définitifs ne diffèrent pas des projets approuvés et n'ont fait l'objet d'aucune observation lors des enquêtes publiques.

Monsieur le Président propose donc au Conseil communautaire :

- d'approuver les zonages assainissement des communes de Maussane les Alpilles et de Saint Etienne du Grès ;
- d'approuver le schéma des réseaux d'eau potable de la Commune de Maussane les Alpilles ;
- d'approuver le schéma de distribution d'eau potable de la Commune de Saint Etienne du Grès.

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

de la Communauté de communes **VALLEE DES BAUX-ALPILLES**

Séance du 31 mai 2017

(Suite)

Le Conseil communautaire est appelé à se prononcer à ce sujet.

Le Conseil communautaire, après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Président et en avoir délibéré, décide :

- **d'approuver** les zonages d'assainissement des communes de Maussane les Alpilles et de Saint Etienne du Grès ;
- **d'approuver** le schéma des réseaux d'eau potable de la Commune de Maussane les Alpilles
- **d'approuver** le schéma de distribution d'eau potable de la Commune de Saint Etienne du Grès ;
- **de préciser** que la présente délibération sera notifiée aux communes concernées.

Par : **POUR** : 31 voix – unanimité des suffrages exprimés.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Il est annexé à la présente délibération lesdites annexes sanitaires.

Le Président,
Hervé CHERUBINI

